

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 25 mars 2025  
19 heures 00**

-----

**CC/CR**

**N° 003250**

**Finances - Budget  
Annexe Animation  
Jeunesse - Adoption du  
Compte Financier Unique  
2024**

**Publié le :**

**Vendredi 28 mars 2025**

**VOTES POUR : 28**

**VOTES CONTRE : 0**

**ABSTENTION(S) : 3**

**M. Rémi ROLLAND,  
Mme Céline RIGOUARD,  
M. Christophe CARMINATI**

**Ne prend pas part au vote  
Mme ARNAUD-DELOY**

**Le 25 mars 2025 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

**ABSENT** : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommée Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20250325-003250-BF  
Date de télétransmission : 28/03/2025  
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Comme le rappelle l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes d'une commune est réalisé par délibération.

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

En mettant d'avantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Au 31 décembre 2024 la commune d'Apt clôt le premier exercice budgétaire du BA Animation Jeunesse. Le fonctionnement du Compte Financier Unique entraîne des échanges de données entre le SGC de Pertuis et le service financier de la commune afin d'assurer des éléments exactement similaires.

Le CFU rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget. Les réalisations budgétaires, en complément du compte administratif détaillé sont présentées par chapitre, d'abord en section de fonctionnement, puis en section d'investissement, en recettes et en dépenses.

Le compte financier unique du budget annexe mobilité de la ville d'Apt a été arrêté à la somme de 1 725 594,93 euros en recettes et 1 708 051,43 euros en dépenses.

**Vu** l'avis de la Commission Finances du 11 mars 2025,

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour adopter le Compte Financier Unique 2024, ainsi que l'exécution du budget annexe animation jeunesse de la Ville d'Apt, et le résultat de la section d'investissement. La section de fonctionnement étant équilibrée en totalité par le budget principal et les résultats des deux sections, selon le tableau synthétique ci-dessous :

Réalisation par Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 666 545,35 €	41 506,08 €
Recettes	1 666 545,35 €	59 049,58 €
<b>Résultat Courant d'exécution 2024</b>	- €	<b>17 543,50 €</b>
Report des résultats cumulés au 01/01/2024 non affectés	- €	- €
<b>Résultat Cumulé 2024</b>	- €	<b>17 543,50 €</b>
Reste à réaliser dépenses 2024		3 632,42 €
Reste à réaliser recettes 2024		- €
<b>Soldes des RAR reportés en 2024</b>		<b>3 632,42 €</b>
Résultat d'investissement		13 911,08 €
<b>Résultat de clôture 2024</b>		<b>13 911,08 €</b>

Les résultats des deux sections seront affectés par le Conseil Municipal dans une prochaine délibération du présent Conseil.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 ;

**Vu** les dispositions concernant les budgets des communes du CGCT, notamment son article L.1612-12 ;

**Vu** la délibération n° 003131 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 approuvant le budget primitif du budget annexe animation jeunesse de l'exercice 2024 ;

**Vu** le ~~Compte Financier Unique~~ **Compte Financier Unique** présenté aux membres du Conseil Municipal ;

**Vu** l'avis de la Commission des Finances du 11 mars 2025 ;

Compte Financier Unique en préfecture  
084-218400034-20250325-003250-BF  
Date de télétransmission : 28/03/2025  
Date de réception préfecture : 28/03/2025

**Considérant** que le Compte Financier Unique établi une parité des comptes entre l'ordonnateur (la Commune) et le Comptable public.

**Rappelle** que Madame le Maire est sortie de la salle lors du vote du Compte Financier Unique.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**Adopte** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe animation jeunesse de la Commune d'Apt tel qu'exposé dans le tableau synthétique en début de document.

### **POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**Mme Célia BARBIER**



**LE MAIRE D'APT**  
**Madame Véronique ARNAUD-DELOY**



Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20250325-003250-BF  
Date de télétransmission : 28/03/2025  
Date de réception préfecture : 28/03/2025